

# Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de Sainte-Foy

*Avril 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Sainte-Foy se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Sainte-Foy devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 16 janvier 2002**

## Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite<sup>1</sup> du Cégep de Sainte-Foy lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

---

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les trois documents suivants :

Le projet institutionnel sur la réussite des étudiants au Cégep de Sainte-Foy : un projet rassembleur pour les cinq premières années de 2000, 6 novembre 2000.

Plan de réussite, première partie, 13 février 2001.

Traduction des cibles associées aux objectifs du plan de réussite de février 2001 selon les paramètres soumis par le MEQ en avril 2001.

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

Le Cégep de Sainte-Foy a développé un système d'information sur les programmes d'études qui lui permet, entre autres, de disposer d'indicateurs sur le cheminement scolaire des étudiants, sur leur perception de l'enseignement reçu et de la qualité de la formation. À partir des données du système d'information, le Collège peut connaître la situation spécifique de la réussite des étudiants pour un secteur, un programme ou en fonction d'un critère particulier.

En 1998-1999, le Collège a réalisé une étude locale sur la situation spécifique de la réussite des étudiants qui a servi de toile de fond pour élaborer le projet institutionnel sur la réussite. Soumis à une large consultation, ce projet qui vise l'amélioration de la réussite au Cégep de Sainte-Foy établit cinq champs d'intervention prioritaires, soit établir des relations significatives avec les élèves, susciter et maintenir l'engagement des étudiants dans leurs études, donner un sens aux apprentissages, porter une attention particulière à l'évaluation des apprentissages, collaborer et assurer la cohésion des interventions par des actions concertées.

Ces champs d'intervention permettent de repérer ce que le Collège identifie comme obstacle ou facteur de réussite et de diplomation : le passage du secondaire au collégial, le sentiment d'appartenance, l'attitude, la motivation des élèves. Les données du Collège démontrent que non seulement la première session, mais aussi la première année, constituent un moment crucial pour la poursuite des études. Une orientation professionnelle claire, la perception qu'ont les élèves d'eux-mêmes devant les difficultés d'apprentissage et celle qu'ils ont de leur charge de travail, l'importance qu'ils accordent au travail rémunéré sont d'autres facteurs reconnus. Les relations professeurs-étudiants sont vues comme importantes, tout comme les stratégies d'enseignement, la cohérence et l'équité des évaluations des apprentissages sont aussi des facteurs qui peuvent intervenir comme des obstacles ou être des éléments positifs à la poursuite des études. Il est intéressant de noter l'importance que le Collège accorde aussi à la mise en œuvre de l'approche programme, à la collaboration et à la cohésion des interventions de l'ensemble des personnels, comme des facteurs pouvant créer une synergie qui contribue à répondre aux besoins des étudiants et à faciliter leur parcours scolaire.

À la suite du projet institutionnel sur la réussite, le Collège a mis en place une démarche pour élaborer son plan de réussite. Seule la première partie de ce plan est complétée. Elle a été élaborée en fonction de la situation d'ensemble du Collège et pose donc des diagnostics généraux. La deuxième partie du plan étudiera au cours de la première année la situation spécifique de chaque programme et de chaque service regroupant directement les étudiants. Le Collège a développé un document intitulé : « Démarche d'élaboration des plans

d'action par programme », qui guidera le travail des équipes concernées dans le respect du cadre établi dans le projet institutionnel sur la réussite.

Les résultats sur le plan de la réussite des cours, des taux de diplomation de l'établissement ou dans les programmes ciblés du Ministère se démarquent positivement par rapport au réseau en général, ce qui n'empêche pas le Cégep de Sainte-Foy d'analyser l'évolution de sa situation en cherchant à améliorer ses performances. Ainsi, l'examen des taux de diplomation l'ont amené à identifier, en plus des programmes déjà ciblés par le Ministère, quatre programmes qui présentent des résultats inférieurs à la moyenne des taux des programmes du même secteur au Collège. Les programmes *Technologie de la transformation des produits forestiers*, *Technologie forestière*, *Design industriel* et *Arts plastiques* ont été retenus et recevront une attention spéciale. Le Collège s'appuie aussi sur des informations recueillies lors d'évaluations précédentes réalisées au Collège, notamment les évaluations de programmes.

En résumé, le Collège a procédé à une analyse rigoureuse et bien documentée de sa situation d'ensemble, ce qui lui a permis d'identifier les principaux obstacles à la réussite et à la diplomation.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

Le Cégep de Sainte-Foy a développé une conception de la réussite des étudiants qui dépasse la seule obtention du diplôme. Il considère aussi les résultats de la formation sur le plan personnel, professionnel et social ainsi que la qualité des expériences vécues par les étudiants au Collège. Le projet éducatif indique que le Collège doit offrir une formation « large, solide, polyvalente, intégrée, durable, faite de savoirs, d'habiletés, d'attitudes transférables et utiles ».

Une des cinq orientations prioritaires du Collège inscrite dans son *Plan de développement 1998-2003*, est de « Favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants, tout en maintenant un niveau élevé d'exigences. » L'importance accordée à la question de la réussite s'est traduite en actions concrètes dans les plans institutionnels qui ont suivi.

Comme on l'a signalé, la première partie du plan de réussite touche la situation d'ensemble au Collège et vise l'augmentation du taux de réussite des cours et l'augmentation du taux de diplomation. Les stratégies et moyens identifiés sont conséquents aux analyses reliées à ces deux objectifs. Ils reprennent plusieurs des mesures proposées dans le projet institutionnel sur la réussite, mais d'autres touchant par exemple la formation générale, le

perfectionnement des enseignants, l'évaluation des apprentissages ne s'y retrouvent pas ou sont discutés de façon très générale.

Les activités des programmes et des mesures d'aide aux étudiants en difficulté déjà en place se poursuivront mais avec une analyse de leur efficacité afin d'y apporter, au besoin, des correctifs. Les programmes *Transit* (programme d'accueil pour les étudiants de *Sciences Humaines* ou *Sciences de la nature*), *Zénith* (pour les étudiants ayant eu plusieurs échecs à la première session), le centre d'aide à l'apprentissage *Le Tandem* (en français et autres matières scolaires), les ateliers d'aide à l'apprentissage seront consolidés. Le Collège veut faciliter la mise en place de groupes stables dans des programmes fréquentés par un grand nombre d'étudiants et propose des mesures d'entraide étudiante dans les cours ciblés.

La formation générale et les premiers cours de philosophie et de littérature posent des défis particuliers. La perception des étudiants à ce sujet guidera les ajustements à apporter à l'enseignement ou à l'encadrement des étudiants. Des suivis avec des tuteurs étudiants, l'expérimentation d'approches pédagogiques innovatrices pour faciliter l'arrimage entre la formation spécifique et la formation générale sont aussi envisagés.

L'accueil au Collège devra davantage permettre aux étudiants de créer des liens avec leurs pairs. L'amélioration du milieu de vie passera par des activités complémentaires à la formation, des semaines thématiques, la poursuite d'activités faisant appel à la collaboration entre les programmes d'études, le Service des activités socioculturelles et l'Association étudiante. L'encadrement des étudiants lors d'activités sociocommunitaires devra permettre de développer une expertise en rapport avec leur choix professionnel.

En Sciences humaines, la mise en place de groupes stables sera facilitée en première et deuxième sessions. Un projet pédagogique sera mis en œuvre afin de permettre l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement. En Techniques de l'informatique, des approches pédagogiques innovatrices seront expérimentées pour faciliter l'arrimage entre la formation spécifique et la formation générale et les enseignants exploiteront l'approche par projet et les nouvelles technologies. Des tuteurs étudiants offriront de l'aide aux élèves en difficulté dans certains cours ciblés de Sciences humaines et de Techniques administratives.

Pour assurer la cohésion des interventions, le Collège a prévu des mesures concrètes comme l'organisation de journées pédagogiques sur la réussite ou de moments de rencontres communs pour les professeurs d'un même programme. Parmi les mesures organisationnelles, l'attention particulière portée à la cohérence et à l'équité des

évaluations des apprentissages et à l'évaluation formative est très intéressante vu l'impact des évaluations sur la poursuite des études.

Ces mesures devraient contribuer à améliorer la situation d'ensemble du Collège. Les plans d'action des programmes et des services, qui constitueront la deuxième partie du plan, compléteront le plan d'action. Ils devraient lui donner toute son efficacité.

## **Les modalités de mise en œuvre**

Le Cégep de Sainte-Foy a élaboré un projet institutionnel de la réussite à l'intérieur duquel se retrouve le plan de réussite. Tous les acteurs concernés sont invités à participer et à se sentir concernés par la réalisation de ce projet et de ce plan dont les principes de base reposent, entre autres, sur la nécessaire concertation et collaboration de tous les personnels du Collège.

Les mécanismes de gestion retenus par le Collège sont de nature à favoriser la coordination des travaux nécessaires à la réalisation du plan. Les responsabilités sont établies clairement et permettront au Collège d'assurer le leadership nécessaire à une telle opération. Le Collège prévoit aussi des mesures d'encadrement et de support pour les équipes de programmes et les services qui doivent développer leurs plans d'action propres.

Le calendrier de réalisation prévoit clairement les étapes de travail, inclut des évaluations périodiques et une évaluation finale et identifie les indicateurs qui seront utilisés pour mesurer les progrès accomplis et assurer les suivis nécessaires.

## **Conclusion**

La Commission a déjà souligné la qualité du système d'information du Cégep de Sainte-Foy qui lui permet de disposer de données quantitatives et qualitatives judicieuses. Le plan de réussite du Collège repose sur une analyse rigoureuse et bien documentée qui lui a permis d'identifier des obstacles à la réussite et à la diplomation.

Le plan de réussite, dont la première partie est complétée, reprend une bonne part des mesures proposées dans le projet institutionnel de réussite. Il s'agit de mesures et de stratégies intéressantes de portée générale auxquelles s'ajouteront les mesures que doivent élaborer les différentes constituantes du Collège. Ces actions constitueront la deuxième partie du plan.

La mise en œuvre est basée sur un plan de travail soigneusement planifié qui interpelle tous les intervenants concernés par la réussite des étudiants du Cégep de Sainte-Foy à toutes les étapes de sa réalisation.

La Commission considère que le plan de réussite du Cégep de Sainte-Foy est bien documenté et que les analyses sont bien faites. Dans la mesure où le Collège complétera sa démarche, identifiera les moyens à mettre en place et complétera son plan d'action, son plan de réussite gagnera en efficacité.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 15 avril 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance d'informations complémentaires<sup>2</sup> transmises par le Cégep de Sainte-Foy. Le Cégep y présente les ajustements qu'il a apportés à son plan de réussite et précise les actions qui seront réalisées à l'intérieur de chacun des programmes complétant ainsi son plan de réussite. Ces actions sont nombreuses et intéressantes. La Commission note en particulier que la recherche d'un meilleur arrimage entre la formation générale et la formation spécifique constituera un chantier prioritaire pour l'année 2001-2002. Le travail sera coordonné par un comité spécialement mis sur pied à cette fin. D'autres priorités d'ordre général ont également été identifiées : mesures d'accueil, ateliers d'aide à l'apprentissage, tutorat. Dans chaque cas, il s'agit de mieux adapter ces mesures aux particularités des programmes.

Les programmes et les services ont aussi développé leur propre plan de réussite comme prévoyait le faire le Cégep dans son plan. Ces plans spécifiques comportent une analyse des problèmes et des actions pour les solutionner. Les mesures proposées sont variées visant entre autres la réussite de certains cours, l'amélioration de l'évaluation des apprentissages, l'aide aux élèves en difficulté, la diversification des approches pédagogiques, la valorisation du DEC, l'utilisation des nouvelles technologies, l'intensification de la concertation entre les enseignants et le perfectionnement des enseignants.

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Sainte-Foy devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Francine Gravel, agente de recherche

---

2. *Plan de réussite – Rapport de suivi – Année 2000-2001*, avec lettre de transmission en date du 7 décembre 2001.

Dossier synthèse et plan d'action du programme de Technologie forestière, remis le 27 mars 2002.